

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
DERVAL

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Derval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande du 2 mai 2026 formulée par Simon BOSSARD relative à l'attribution d'un numéro de voirie pour le terrain cadastré AB 533 situé Rue de Châteaubriant, à l'étage du bâtiment, (le rez-de-chaussée étant déjà numéroté 43 rue de Châteaubriant),

Considérant la nécessité de disposer d'une adresse officielle pour les services d'urgence, de livraison, et d'organisation événementielle,

OBJET

Arrêté municipal

N° 2026 – 091

Numérotation de
voirie

45 rue de Châteaubriant

ARRETE

Article 1

Il est attribué au terrain cadastré AB 533, à l'étage du bâtiment, situé Rue de Châteaubriant, le numéro de voirie suivant : 45.

Article 2

Cet arrêté sera transmis à :

- La préfecture de L.A. ;
- Le service départemental d'incendie et de secours ;
- La poste ;
- Le service du cadastre de la DGFIP ;
- Les services municipaux concernés ;
- Le demandeur.

Article 3

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4

Monsieur le Maire et Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, compte tenu
de l'affichage

Le 15 mai 2026.

Fait à Derval,
le 15 mai 2026

Le Maire
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 044-214400517-20260515-2026_091-AR

